



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la SAMBRE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- IRETEC - Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thulin
- DEFC - Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage-Centre
- INVSIP - Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :
La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)
Par délégué pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité d'Administration
Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
Jean-Luc LEURINE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SAMBRE
Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
Elio DI RUPO

Feuille n° 40/41
Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au POS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome
Assainissement autonome (II)
Assainissement autonome communal (IIb)
Assainissement transitoire (III)

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
Cas particuliers

TRAITEMENT DES EAUX USEES
Station d'épuration
Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES
Démargement - Exhaure
Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
Eaux souterraines
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Eaux de surface
Zone de baignade
Donnée environnementale

SOURCE DGATLP
Plan de secteur
Fond de plan IGN

SOURCE IGN
Fond de plan IGN

Limite naturelle :
Sous-bassin hydrographique

